Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-12-34-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

# EXTRAIT

***Séance du 12 juin 2026 à 18h***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

*Conseillers en exercice : 33*
*Nombre de présents : 31*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

**N°34-**
**AMENAGEMENT/URBANISME/HABITAT**

**Infrastructure de l'Autoroute A63 : autorisation de signature d'une convention de remise des voiries rétablies avec la société Autoroutes du Sud de la France (ASF)**

**Pouvoirs :**

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Mirentxu Largounez conseillère municipale à Manuel de Lara conseiller municipal

Rapporteur :

M. Roteta, conseiller municipal délégué

**Date de la convocation** : 5 juin 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Ainara Sistiaga, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-12-34-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

## N°34 – AMENAGEMENT/URBANISME/HABITAT

### Infrastructure de l'Autoroute A63 : autorisation de signature d'une convention de remise des voiries rétablies avec la société Autoroutes du Sud de la France (ASF)

M. Roteta, conseiller municipal délégué, expose :

A l'occasion des travaux de construction de l'autoroute A63, le dispositif de desserte locale sur le territoire de la commune a été modifié par les Autoroutes du Sud de la France (ASF). En lien avec la commune, les ASF ont fait l'inventaire de l'ensemble des voiries rétablies et crées par ASF. Ces portions de voirie assurent, depuis leur mise en service en 1992, la desserte locale des propriétés riveraines.

Les portions de voirie correspondent à la voie communale de Beraun et à l'échangeur Saint-Jean-de-Luz Nord, avenue de Lahanchipia. Elles figurent aux différents plans de situation de la convention annexée (annexe 29).

Il s'agit à présent de régulariser la remise des portions de voiries susvisées au profit de la commune et de définir les responsabilités entre la commune et ASF au droit des ouvrages d'art franchissant l'autoroute A63, objets de la convention annexée.

Il est proposé au Conseil municipal :

-d'approuver la convention de remise des voiries rétablies avec la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), en lien avec les travaux de construction de l'A63,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *Urbanisme, aménagement, et habitat* » du 3 juin 2026,

- approuve la convention de remise des voiries rétablies avec la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), en lien avec les travaux de construction de l'A63,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et tous les actes afférents.

**Adopté à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-12-34-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

**Le secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)

**Jean-François Irigoyen**